La Convention restera en vigueur jusqu'à ce que l'une des Parties confaire cesser les effets.

ies

to

ve

ell

En foi de quoi, les soussignés ont signé la présente Convention et y ont apposé leurs sceaux.

Fait en double original et signé à Ottawa le dix-sept avril, mil neuf cent

(L.S.) ARTHUR SAUVÉ

the base based and sell me about 9 me (L.S.) R. BRUGÈRE M. of the based of the base

ARTIOL ...

country for transmission to the other, a descriptive list in duplicate final inverse daily (excepting Sundays and hobidsys) to the correspondent of Exchange.